

Chèque-vie^{MD} : Êtes-vous prêt à composer avec *tous* les événements marquants de la vie?

La vie nous réserve une foule de surprises. Si certaines nous laissent des souvenirs impérissables, il y en a d'autres qu'on préférerait oublier.

Bien qu'il soit impossible de parer à tous les imprévus, vous pouvez vous protéger de certains risques fréquents. Vous souscrivez une assurance automobile, au cas où vous auriez un accident de la route. Vous souscrivez une assurance habitation, au cas où votre domicile serait la proie des flammes. Mais avez-vous pensé à vous protéger contre d'autres risques qui pourraient changer votre vie à jamais s'ils se matérialisaient?

Voici un court exercice qui vous permettra d'évaluer des risques potentiels, votre degré d'inquiétude relativement à ces risques ainsi que le montant actuel de votre protection d'assurance contre chacun de ces risques.

Lequel ou lesquels des risques suivants auraient de sérieuses répercussions sur votre vie?	Votre degré d'inquiétude quant à ce risque? 1 = Pas très inquiet 5 = Extrêmement inquiet					Êtes-vous couvert contre ce risque?	
						Oui	Non
Le vol de votre voiture	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le cambriolage de votre domicile	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Une maladie qui vous force à annuler un voyage important	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La perte d'un bijou de valeur	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
L'annonce que vous êtes atteint d'un cancer	1	2	3	4	5	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

À l'instar de nombreux Canadiens, vous avez probablement répondu « Non » à la dernière question. La plupart d'entre nous ne s'attendent pas à contracter une maladie grave, faire une crise cardiaque, avoir un accident vasculaire cérébral, ou recevoir un diagnostic de cancer. Mais malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri de ces risques, car la vie est remplie d'imprévus.

D'où l'utilité du contrat Chèque-vie.

Combattre une maladie grave peut être épuisant sur le plan physique et émotif. De plus, cela peut entraîner des coûts élevés et souvent imprévus qui ne seront peut-être pas couverts par les régimes d'assurance maladie de votre province ou de votre employeur. Et les préoccupations financières sont bien la dernière chose qui devrait occuper votre esprit alors que vous essayez de vous rétablir. C'est là que Chèque-vie peut vous aider.

En quoi consiste Chèque-vie?

C'est une assurance maladies graves qui prévoit le versement d'une prestation en espèces unique si vous souffrez de l'une des affections couvertes définies dans le contrat et complétez la période d'attente. Vous pouvez utiliser cette prestation à votre gré, notamment pour...

- régler le coût des ordonnances et des soins médicaux
- remplacer un revenu perdu, couvrir vos frais d'hypothèque
- embaucher un ou une infirmière ou un soignant pour vous aider à domicile

Chèque-vie couvre 24 affections graves, dont les plus courantes, par exemple certains types de cancer, les crises cardiaques et les AVC. En outre, Chèque-vie offre une **prestation Intervention rapide** pour six affections ainsi qu'une garantie exclusive, la **prestation Rétablissement**, qui vous permet de recevoir des fonds plus rapidement afin de commencer plus tôt à vous rétablir.

Chèque-vie vous permet donc de vous concentrer sur ce qui importe vraiment : **votre rétablissement.**

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez le site manuvie.ca



Chèque-vie est une marque de commerce déposée de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers. Les noms Manuvie et Assurance Manuvie, le logo qui les accompagne, les quatre cubes et les mots « solide, fiable, sûre, avant-gardiste » sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers qu'elle et ses sociétés affiliées utilisent sous licence.